

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La traite religieuse des blanches

Les journaux sont pleins des scandales du Bon Pasteur de Nancy et de la séquestration de deux jeunes filles dans un couvent de franciscaines, à Rome. Cela vient bien à point pour raffermir le bloc, dans sa lutte contre les congrégations, — s'il a toutefois, besoin de stimulant.

L'exploitation des jeunes filles par les couvents du Bon Pasteur est inouïe ; elle dépasse l'imagination. Non seulement on accable ces malheureuses de travaux qui leur usent la poitrine et les yeux, mais encore on ne leur donne pas toujours suffisamment à manger, et on les soigne moins bien qu'une brute paysanne ne ferait de ses bêtes. Un témoin a raconté le fait navrant d'une jeune fille à qui, la veille de sa mort, « alors qu'elle toussait creux comme un tonneau, » la supérieure, la sœur du Mont-Carmel, a refusé un moment de repos et qu'elle a contraint à un supplément de veille, parce qu'elle n'avait pas fait toute la tâche assignée. La malheureuse obéissait, mais bientôt tombait inanimée et on était obligé de la porter dans son lit. La supérieure prévenue par deux camarades de la malheureuse punissait d'abord celles-ci qui l'avaient dérangée et refusait d'envoyer chercher un médecin, pour des grimaces. La malade mourait quelques heures après, sans avoir reçu le moindre soin. Mais, par contre, on lui avait donné l'extrême-onction, — qui ne coûte rien.

L'évêque de Nancy, M. Turinaz, a dénoncé en cour de Rome ces monstruosités — car avec celle-là, il y en a d'autres, — et les a qualifiées crimes. Rome a préféré faire le silence, et couvrir d'aussi abominables pratiques. Heureusement qu'un journaliste français les a découvertes, les a publiées et qu'une interpellation à la Chambre a décidé une des victimes survivantes, à demander aux tribunaux une indemnité pour ses yeux perdus.

C'est le procès qui se déroule en ce moment devant la cour de Nancy. Les détails en sont écœurants. Il faut espérer que la sanction sera un retrait de l'autorisation accordée jadis à cet ordre, qui pratique la traite des blanches d'une façon plus immorale que les trafiquants de chair humaine. Eux au moins, sont francs. Il faut espérer encore que la justice fera son devoir.

Quant à l'autre scandale, celui de deux jeunes filles, cloîtrées malgré leurs familles et, pour l'une, malgré elle-même, il faut noter que c'est un ordre non autorisé qui a fait le coup, par l'intermédiaire d'une vieille fille hystérique, qui racolait pour le bon Dieu.

De telles pratiques sont intolérables et il faut que le gouvernement y mette un terme avec décision et énergie. Les vœux perpétuels ne sont plus reconnus, mais on tolère trop ceux qui les ont prononcés. Nous demandons qu'on les poursuive pour avoir soustrait des femmes à la vie sociale pour laquelle elles sont faites. S'il n'y a pas d'article dans le Code, qu'on en fasse, et qu'on ne permette plus à quelqu'un d'em-

brasser la carrière monacale sans l'assistance de quatre parrains laïcs, et sans une déclaration écrite des parents.

Puisqu'il s'agit d'un mariage avec le ciel, pourquoi ne prendrait-on pas les mêmes précautions que pour un mariage sur la terre.

C. R.

LES CONGRÉGATIONS

Le rapport de M. Rabier

La commission des congrégations s'est réunie samedi, et a entendu la lecture du rapport de M. Rabier dont elle a autorisé le dépôt sur le bureau de la Chambre.

Elle a ensuite conféré avec le ministre de l'instruction publique qui a complété les renseignements donnés par le président du conseil sur les mesures à prendre pour remplacer les écoles congréganistes qui disparaîtront par les refus d'autorisation.

Il a indiqué les résultats statistiques actuellement connus sur les places qu'on suppose disponibles dans les écoles publiques.

Il a ajouté que, dès qu'on serait fixé d'une manière plus précise sur les insuffisances tant de mairies que de locaux, le gouvernement demanderait un crédit supplémentaire pour les dépenses de création d'emploi ou de locations d'immeubles qui seraient reconnus nécessaires.

Il a confirmé enfin l'intention exprimée par M. Combes d'employer des délais pour cette œuvre de remplacement des écoles congréganistes, en tenant compte de toutes les nécessités.

On ne pense pas que le débat sur les congrégations puisse venir devant les Chambres avant le lundi 2 mars.

Le rapport de M. Rabier, qui a été déposé à la Chambre, ne sera pas distribué avant une dizaine de jours. Ce document est très étendu et n'aura pas moins de cent cinquante pages d'impression. Il comporte des parties bien distinctes : d'abord il établit, en rappelant les textes, que le Conseil d'Etat, par une délibération longuement motivée, a déclaré qu'il n'existait que quatre congrégations d'hommes dûment autorisées. Dès lors, tous les décrets de reconnaissance d'utilité publique qu'invoquent certaines congrégations enseignantes d'hommes à l'appui de leurs demandes d'autorisation, doivent être considérés comme sans valeur.

Partant de là, le rapporteur consacre trois chapitres généraux à examiner le cas des trois catégories de congrégations d'hommes entre lesquelles le gouvernement et la commission, ont réparti les demandes : 1° les enseignantes ; 2° les prédicantes ; 3° les commerçantes. Il donne pour chaque catégorie les arguments de principes qui, suivant le gouvernement et la commission, doivent faire rejeter les demandes.

Ensuite le rapport consacre une notice spéciale à chaque congrégation où sont indiqués l'historique, l'état présent et la destination de l'Association, ainsi que le nombre des membres et des établissements et la résidence du supérieur. Enfin le rapporteur reproduit les rapports des préfets sur chacune des cinquante-quatre congrégations dont le cas est soumis à la Chambre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 février 1903

Présidence de M. Guillaïn, vice-président. Le budget des médailles et des monnaies est rapidement discuté, puis voté.

La Chambre passe ensuite au budget des recettes, celui des dépenses étant complètement voté.

Il n'y a pas de discussion générale on passe immédiatement à la discussion des premiers articles de la loi des finances qui sont adoptés. Un amendement tendant à taxer la main d'œuvre étrangère est renvoyé à la commission du travail.

M. de Mahy propose un amendement tendant à ce que le gouvernement présente lors du projet sur les quatre contributions directes, des mesures protectrices de la main-d'œuvre nationale.

Cet amendement est adopté à l'unanimité : M. Bouhey-Alex, député socialiste de Dijon, soutient un amendement relatif aux prestations : il s'agirait, en somme, dans les départements où les prestations sont encore maintenues, de laisser aux communes qui le demanderaient, le droit de remplacer leurs prestations par des centimes communaux additionnels, chaque contribuable gardant d'ailleurs le droit d'acquitter ses prestations en nature.

Cet amendement est adopté, mais un règlement d'administration publique en déterminera l'application.

La Chambre vote une motion invitant le gouvernement à remplacer les prestations par un impôt mieux proportionné aux facultés des contribuables.

M. Rudelle propose un amendement relatif aux réclamations des contribuables qui se jugent imposés à tort ou trop surchargés ; il demande que dans leurs réclamations les contribuables puissent se faire représenter par des mandataires. Cet amendement est renvoyé à la commission du budget ainsi qu'un amendement analogue présenté par M. Berthoulat.

M. Berry demande une augmentation de la taxe des voitures appartenant aux grands magasins. Renvoyé à la commission du budget.

La Chambre adopte un nouvel article proposé par M. Rouanet, et qui est ainsi conçu : « Les affiches dont le papier aura subi une transformation ou préparation quelconque ayant pour but d'en assurer la durée, paieront la taxe prévue par la loi de finances du 26 décembre 1890, sur les affiches peintes. »

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 9 février 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre reprend la discussion de la loi des finances ; on en est à l'article 8 qui assujettit à l'impôt sur le revenu de 4 0/0 les arrérages payés par les compagnies d'assurances françaises ou étrangères qui ont des organes en France.

M. Mirman demande la disjonction de cet article, mais après discussion à laquelle prennent part MM. Bertoux, Rouvier et Doumer, la disjonction est repoussée.

M. Mirman, dépose alors une motion tendant à baisser à 2 0/0 l'impôt de 4 0/0 que vise à établir l'article 8. Cette motion est repoussée.

M. Lacombe demande l'exonération de tout impôt des rentes viagères égales ou inférieures à 600 fr.

M. Rouvier demande que cet amendement soit réduit au chiffre de 300 fr.

M. Lacombe s'y oppose et cet amendement est voté par 306 voix contre 271.

L'article 8 est alors voté.

Et la séance est levée.

L'AFFAIRE DREYFUS

Des journaux belges, se faisant l'écho de bruits qui — d'après eux — circulent à Paris, déclarent que les « révélations » annoncées par M. Jaurès porteraient sur les points suivants :

1° Au procès de Rennes, le Serbe Cernuschi, produit comme témoin par M. Quesnay de Beaurepaire, aurait été payé

pour faire une déposition défavorable à l'accusé ;

2° La veille du jugement, la femme du général de Saint-Germain aurait communiqué à plusieurs membres du conseil de guerre une pièce secrète et fautive qui aurait déterminé la condamnation du capitaine Dreyfus à la majorité que l'on sait ;

3° Lemerancier-Picard, dont on a rappelé les relations avec le colonel Henry et qui fut trouvé pendu dans sa chambre, aurait été, en réalité, assassiné.

Le général de Saint-Germain, sénateur d'Ille-et-Vilaine, à qui nous avons communiqué les informations des journaux belges, nous a remis, écrite et signée de sa main, la déclaration suivante :

« Le général de Saint-Germain certifie sur l'honneur que M^{re} de Saint-Germain n'a jamais mis les pieds au conseil de guerre de Rennes pendant le procès Dreyfus, et que, pendant tout le procès, elle n'a pas vu un seul des juges du conseil. »

A l'Etranger

AU VÉNÉZUELA

Les négociations des puissances avec le Venezuela se traitent avec une lamentable lenteur.

Signalons à ce sujet les déclarations faites par le président Castro à un rédacteur du *Herald*, à l'égard du traitement privilégié réclamé par les puissances intervenantes.

« Le gouvernement vénézuélien désire un traitement égal pour chaque puissance créancière. La réclamation française s'élevant à quatre millions de francs date du président Guzman Blanco, qui avait annulé la concession du chemin de fer de Maracaibo, accordée à un Français, M. Fabiani. L'affaire fut soumise à l'arbitrage de la Suisse, qui accorda une somme de quatre millions d'indemnité.

« Autant que j'en puis juger, cette réclamation est absolument parfaite et cependant les puissances intervenantes semblent vouloir l'invalider. C'est un étrange procédé. »

Ce souci imprévu des intérêts français est-il sincère ou n'a-t-il pour but que de s'attirer des sympathies et peut-être un appui.

Dans tous les cas, le président Castro tombe mal ; la méfiance est à l'ordre du jour.

AU MAROC

Les affaires du Maroc sont encore plus troubles que celles du Venezuela. Il est impossible d'avoir des renseignements précis.

Après avoir annoncé la capture de Bou-Hamara, on a fait savoir qu'il était vainqueur. Les deux bruits sont également inexacts.

Les nouvelles les plus vraisemblables sont que le combat a eu lieu à une journée de Fez.

Le prétendant fut surpris dans la nuit du 28 au 29 et entouré par quatre colonnes, la première commandée par Menchbi, ministre de la guerre, qui commença l'attaque, anéantissant le camp, sabrant tout.

Les troupes du prétendant cherchèrent à s'enfuir par les montagnes du Biant mais elles furent poursuivies par la cavalerie chérifienne commandée par Omar Youssi. Peu de fuyards échappèrent au massacre. Les troupes du sultan reprirent

oute l'artillerie, les armes, les munitions, les chevaux et les troupeaux que possédait et prétendant.
Attendons les confirmations.
F. L.

INFORMATIONS

Election Législative du 8 février DROME

1^{re} circonscription de Valence
Inscrits : 24,718 ; votants : 17,082

MM. Paul Faure, anc. député radical.....	7.662 voix
Malizard, anc. maire de Valence, radical..	4.454
Ollagnier, avocat radical.....	2.609
Rolland, typographe, socialiste.....	1.040
Portefin, industriel, nationaliste.....	790
Teyssier, socialiste... (Ballottage)	83

Il s'agissait de remplacer M. Maurice Faure, radical-socialiste, élu sénateur.
Aux dernières élections législatives, M. Maurice Faure avait été réélu par 13,438 voix, contre 6,565 à M. Billiet, réactionnaire, et 333 à M. Ducros, socialiste.

Les travaux parlementaires

La discussion du budget va subir un ralentissement sensible. L'examen de la loi de finances qui est à peine commencé occupera vraisemblablement la semaine tout entière.
La question des bouilleurs de cru et celle concernant les zones de tabac prendront à elles-seules plusieurs séances aussi la Chambre devra-t-elle se résigner à un surcroît d'efforts si elle tient à envoyer samedi prochain le budget au Sénat.

Dès qu'elle aura voté le budget, la Chambre aura à liquider certaines questions restées en suspens. Elle reprendra l'examen des élections contestées, discutera les interpellations, notamment celles sur les affaires étrangères qui ont été ajournées et examinera la loi sur la compétence des tribunaux chargés de la liquidation des biens des congrégations dissoutes. Aussitôt après viendra, comme on sait, l'importante discussion de la loi des associations.

M. Loubet aux Etats-Unis

Suivant une dépêche de New-York, les principaux membres de la colonie française de la Nouvelle-Orléans auraient été avisés que le président Loubet y arriverait le 15 juin 1904 à bord d'un navire de guerre français. Le navire français remonterait aussi loin que possible le Mississippi. On s'attend à ce que le président Roosevelt vienne rejoindre le président Loubet à la Nouvelle-Orléans et que les deux présidents se rendent ensemble à Saint-Louis pour visiter l'exposition.

M. Ranc, candidat en Corse

Des dépêches d'Ajaccio annoncent que la candidature sénatoriale a été offerte à M. Ranc, ancien sénateur de la Seine, pour l'élection qui aura lieu en Corse dimanche prochain 15 février. Il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Combes, président du conseil, qui a été élu le 4 janvier dernier en Corse et dans la Charente-Inférieure et qui a opté pour ce dernier département. M. Ranc a accepté l'offre de candidature qui lui a été faite. Son élection est considérée comme certaine.

La France et Ménélik

L'agence anglaise Central News a annoncé que Ménélik avait rompu toutes relations avec M. Lagarde, ministre français, et l'avait prié de quitter Addis-Ababa.

Cette nouvelle aurait une réelle gravité, mais elle est fautive. On sait seulement qu'il existe une tension fâcheuse dans les rapports personnels entre l'empereur Ménélik et notre représentant. Cette tension s'est plusieurs fois manifestée ; elle semble avoir pris dans ces derniers temps un caractère aigu. Il est fort admissible que les négociations engagées en ces derniers temps s'en soient ressenties, mais rien n'autorise à penser que ce qui est resté jusqu'à ce jour une question personnelle, ait pris tout à coup les proportions d'une question internationale.

La médaille de Chine

Le cabinet du ministre de la guerre a com-

mencé la distribution des médailles commémoratives de l'expédition de Chine. Il n'y a pour le moment qu'un millier de médailles livrées par la Monnaie, mais on espère que le complément suivra bientôt.

Le ceinturon de l'infanterie

Une récente décision ministérielle a supprimé le ceinturon avec plaque du modèle général de l'infanterie, pour le remplacer par le ceinturon à boucle et à ardillons du modèle des zouaves et des tirailleurs.

Toutefois le remplacement ne se fera que progressivement, par le jeu normal des commandes à remettre aux entrepreneurs.

Le nouveau ceinturon présente l'avantage de se serrer et desserrer facilement au gré de l'homme.

L'évêque de Carcassonne

On lit dans le Figaro :

Pour un mot, un simple mot, les évêques nommés de Carcassonne et d'Annecy ne peuvent prendre possession de leurs sièges. La personnalité des deux prélats est complètement en dehors du débat. Présentés par le gouvernement, ils ont été acceptés par Rome sans difficultés, mais M. Combes refuse de faire entériner leurs bulles d'investiture canonique, dont le texte ne lui plaît pas.

Le document pontifical contient cette expression : *Nobis nominavit*, c'est-à-dire le candidat que le gouvernement français a désigné. Supprimez *Nobis*, réclame le président du conseil, ministre des cultes. Et Rome de répondre : « Jamais ! »

Le pape aurait même paraît-il, fait à ce sujet la déclaration suivante à un évêque français : « Sur ce point, jamais je ne céderai, fussent tous les évêchés de France rester vacants ! »

Pourquoi cette résistance ? C'est que la suppression du *Nobis* change complètement le sens de la phrase. Dans le premier cas, le Saint-Siège agréait le candidat présenté par le gouvernement français ; dans le second, il ne fait qu'enregistrer la nomination, c'est la collation forcée.

Et voilà pourquoi l'évêque n'est point installé.

Bons du Trésor

Par décision du ministre des finances en date du 7 février, l'intérêt attaché aux bons du Trésor a été fixé à partir du 9 février 1903 inclusivement :

- A 1 0/0 pour les bons d'un mois à moins de trois mois ;
- A 2 3/4 p. 0/0 pour les bons de trois mois à moins de neuf mois ;
- A 2 p. 0/0 pour les bons de neuf mois à un an.

En faveur des Arméniens

Dimanche, s'est réuni au Palais-Bourbon le comité organisateur de la manifestation en faveur des populations opprimées d'Arménie et de Macédoine.

Cette manifestation aura lieu, 84, rue de Grenelle, jeudi, 16 février, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant, député de la Sarthe.

Prendront la parole les orateurs suivants : MM. d'Estournelles, Denys Cochin, de Pressensé, Jaurès, Anatole Leroy-Beaulieu.

Parmi les nombreuses personnalités du Parlement, de l'Institut, du monde des lettres qui ont donné, sans distinction de parti, leur adhésion à cette manifestation, citons : MM. Lavis, Gaston Paris, Berthelot, Vandal, Etienne, Lockroy, Guillain, Delafosse, l'abbé Lemire, Rouanet, Sembat, Georges Picot, Paul Deschanel, Bérenger, Georges Leygues, Michel Bréal, Clémenceau, Alfred Croiset, Tardé, Seignobos, Anatole France, Séverine, Gaston Deschamps, comte d'Aulnay, Sénart, Aynard, Viollet, Lamy, Coutenson, Victor Bérard etc.

La Télégraphie sans Fil

L'Officiel publie un décret portant que l'administration des postes et télégraphes est seule chargée de l'exploitation des postes de la télégraphie sans fil.

Toutefois, des postes destinés à l'échange des correspondances d'intérêt privé pourront être établis et exploités par des particuliers après une autorisation spéciale.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Dans le scrutin sur l'amendement Salis et Chautemps, sur le chapitre 11 du budget de la marine, repoussé par 273 voix contre 250, (amendement qui visait particulièrement M. Pelletan), les voix des députés de notre département se sont réparties de la façon suivante :

Contre : M. Vival.

Pour : MM. REY et LACHËZE.

Que M. Lachèze ait voté contre le ferme républicain radical, M. Pelletan, c'est logique. Mais nous regrettons qu'il ait été imité par M. Rey.

CAHORS

DÉCORATIONS ACADÉMIQUES

Sont nommés :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Gélis, médecin à Cahors ; Parazines, adjoint au maire à Cahors ; Valette, médecin à Cahors ; Rouquet, fêlibre à Cahors ; Pagès-Lechesne, conseiller général du Lot.

Officiers d'Académie : MM. Bauzin, chef de cabinet du préfet ; Bergougnieux, conseiller d'arrondissement à Gramat ; Bories, architecte à Figeac ; Brassaud, secrétaire général de la mairie, à Cahors ; Bruel, médecin à Souillac ; Darquier, médecin à Cahors ; Larnaudie, médecin à Saint-Pierre-Toirac ; Loubet, avoué à Figeac ; Michel, professeur de musique à Cahors ; Pénel, maire de Prayssac ; Peyrichou, notaire à Cabrerets ; Vidal, ancien instituteur à Anglars-Juillac.

Parfait ! A tous nous adressons des félicitations sincères pour la distinction qu'ils viennent de recevoir, en raison des services qu'ils ont rendu à l'enseignement soit comme délégués cantonaux soit comme chefs ou employés dans diverses administrations touchant de près à l'enseignement.

Mais dans la liste des nouveaux décorés, liste publiée par la *Dépêche* de dimanche dernier, il y a un nom que nous sommes étonnés de trouver : M. Pagès-Lechesne !!

Quels titres peut bien avoir ce citoyen à mettre un bouton violet au revers de ses vestons ?

Quels services a-t-il rendus à l'enseignement laïque ?

Quelles œuvres littéraires dont il serait l'auteur, récompense-t-on ?

Qui donc préside à ces distributions de distinction honorifiques ? Nous nous doutions bien — un peu — que la faveur décrochait souvent ces parures de boutonnières : mais en toute vérité nous pensions malgré tout qu'on avait dans les ministères quelque souci, quelque pudeur à ne pas les profaner.

Eh bien, en l'espèce, en accordant la *rosette* à M. Pagès-Lechesne, l'intrigue, les sollicitations, la courbette, le geste onctueux du flatteur quand même et malgré tout, ont été décriés par le gouvernement comme les seuls moyens capables de faire, à l'avenir, obtenir ces distinctions.

En dernière heure nous constatons que le nom de M. Pagès-Lechesne ne figure pas à l'Officiel !

Est-ce que la *Dépêche* aurait voulu se payer la tête du Conseiller général de Luzech ?

Ce serait une sale blague !!!

LA RÉD.

En dernière heure aussi nous apprenons, par l'Officiel, que notre excellent ami, M. Talou, est promu officier de l'Instruction publique à titre d'ancien Inspecteur des Enfants assistés de la Seine.

Nous adressons au Conseiller général de St-Géry nos bonnes félicitations.

CORRESPONDANCE

Nous recevons une très intéressante lettre en réponse au dernier article de la *Croix du Lot* sur le Lycée.

Nous regrettons bien vivement de ne pouvoir la publier en ce moment.

Nous la gardons précieusement et nous en servirons si besoin est plus tard.

Pour l'instant, l'« autre ancien élève » voudra bien nous croire si nous lui affirmons qu'il est préférable de clore la polémique. Les adversaires de l'Université font leur métier en dénonçant les professeurs républicains, nous faisons le nôtre en agissant au mieux des intérêts de ces derniers.

Nous le répétons, aucune réponse n'est actuellement nécessaire, mais la lettre reçue est bonne, très bonne, et, par la suite, elle pourrait nous servir.

Enseignement secondaire

Les examens d'aptitude aux bourses pour les lycées et collèges auront lieu, pour les garçons jeudi 2 avril ; pour les filles le 23 avril.

Obsèques

Ce matin ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Caviolle ancien médecin du lycée, décédé à Cahors, samedi, à l'âge de 74 ans.

M. Caviolle avait été pendant de nombreuses années, conseiller municipal de notre ville.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. le docteur Gélis, Maurellet, inspecteur d'academie, et d'Armagnac.

Assassinat

Dimanche vers 11 h. 1/2, la gendarmerie de Cahors arrêtait dans notre ville un individu que l'on venait de dénoncer comme ayant commis un assassinat à Flaugnac, canton de Castelnau.

C'était un nommé Rouchy, Jean, âgé de 20 ans, propriétaire au domaine dit « du Plateau », commune de Flaugnac.

Conduit au Parquet à midi, il était écroué à 1 h. 1/2 à la prison de notre ville.

Le bruit de cette arrestation se répandit dans Cahors mais durant toute la journée de dimanche on n'eut que quelques vagues renseignements sur cette affaire qui s'était passée à 25 kilomètres de chez nous.

Voici donc dans tous ses détails cette affaire malheureuse qui, à bien des points de vue, ressemble au crime d'Orniac.

C'est la vengeance stupide, lâche, brutale qui pour une misérable question de passage dans une propriété, a poussé un malheureux paysan à tuer son voisin.

Les mobiles du crime

La famille de Rouchy Jean, avait, il y a quelque temps acheté à M. Combes, propriétaire, habitant Paris, une propriété dans laquelle se trouvait un puits. Mais, dans l'acte de vente, M. Combes stipula que son fermier, le nommé Gardes, Cyrien, qui exploitait le domaine de la Motte, situé à 150 mètres environ de la propriété vendue à Rouchy, aurait le droit en temps de sécheresse de prendre de l'eau à ce puits pour l'alimentation des bestiaux.

L'acte de vente signé, tout se passa comme il avait été convenu.

Mais Gardes Cyrien et Rouchy, à la suite de différents, se brouillèrent : Rouchy défendit alors à Gardes l'accès du puits.

Tout récemment, à ce sujet un procès eut lieu entre les deux hommes devant le juge de paix du canton de Castelnau.

Rouchy fut condamné.

Le Crime

Rouchy dès lors n'eut plus qu'une idée : se venger. Et, dans son esprit, la seule vengeance qu'il pouvait tirer de son voisin, c'était de le tuer.

Samedi soir, sachant que Gardes devait se rendre chez son beau-père, à 500 mètres environ de La Motte, Rouchy résolut d'en finir avec lui.

Il s'arma d'un fusil alla se poster sur le chemin où devait passer Gardes et se cacha derrière une haie de genévriers.

Gardes, en effet, arriva peu après, se rendant chez son beau-père qu'il allait inviter à venir le dimanche participer à la fête du cochon.

Mais au moment où il se trouvait à l'endroit où était caché Rouchy, celui-ci se dressa devant lui et, à bout portant, lui tira un coup de fusil.

Gardes tomba foudroyé.

Le crime accompli, Rouchy rentra à la maison, posa son fusil et partit.

La découverte du crime

Ce n'est que le matin que le corps de Gardes fut trouvé étendu sur le chemin par des habitants de Flaugnac.

Immédiatement on soupçonna la vérité et Rouchy fut accusé d'avoir commis le crime.

On se mit à sa recherche et on l'aperçut sur la route se dirigeant vers Cahors.

Rouchy avait erré toute la nuit ; et au matin, quand il comprit que la population de Flaugnac, en proie à la plus violente émotion, était à la recherche de l'assassin, il prit la résolution de se rendre à Cahors et de se constituer prisonnier.

Il fut suivi par quelques habitants jusque dans notre ville où il arriva vers dix heures du matin.

L'arrestation

Voulait-il se constituer prisonnier ou voulait-il fuir ; on ne le sait pas exactement ; ce qui est vrai, c'est que dans le faubourg Labarre il accosta une personne et lui demanda où se trouvait la gendarmerie. Ce renseignement lui fut donné et immédiatement Rouchy retourna sur ses pas, descendit les boulevards ; mais déjà la gendarmerie qui avait été avertie par les habitants de Flaugnac arrivés presque en même temps que l'assassin, était à sa recherche.

Rouchy fut rencontré sur le quai Cavainac par le gendarme Larnaudie qui le mit en état d'arrestation.

Il ne protesta pas, il ne fit pas la moindre résistance, il se laissa enchaîner et conduire au parquet d'où, après interrogatoire, il fut dirigé sur la prison et écroué.

Les constatations

A 3 heures 1/2, le parquet de Cahors, accompagné de M. le docteur Clary, médecin légiste, se rendait à Flaugnac, où était également ramené l'assassin.

M. le docteur Clary procéda à l'autopsie du corps de Gardes que l'on avait rapporté sur le lieu du crime.

Toute la population de Flaugnac assistait, émue et recueillie, à cette scène pénible, triste, où la douleur du père et de la femme de la victime faisait peine à voir.

La confrontation

Rouchy seul restait impassible : mis en présence du cadavre, il n'a manifesté aucune émotion, et a raconté aux membres du parquet comment les choses s'étaient passées.

Il a reconstitué la scène du crime avec un calme absolu, regardant d'un œil tranquille et ses compatriotes tous étreints par la plus violente émotion, et le cadavre de Gardes qui portait à la tempe gauche une horrible blessure.

Rouchy, répondit nettement à toutes les questions qui lui furent posées, il trouvait même tout naturel le sentiment qui l'avait poussé à commettre son abominable forfait. Gardes le gênait, il ne pouvait plus le supporter : il s'en était débarrassé.

Le retour à la prison

A 9 heures les constatations médico-légales, la confrontation et les interrogatoires étaient terminés, le parquet rentra à Cahors dans la soirée.

Rouchy n'a été ramené que ce matin à

midi dans notre ville où il a été écroué à la prison.

Orchestre Symphonique

La Commission de la Société « l'Orchestre Symphonique » nous prévient que le Concert qui devait avoir lieu prochainement est renvoyé au 5 avril 1903.

A ce concert, paraîtront les célèbres musiciens de la Société des instruments à vent de Paris.

La date du 5 avril étant très éloignée, la Cigale divonienne a décidé de donner un Concert-Audition à prix réduit le 1^{er} mars, au théâtre de Cahors.

Nous ferons paraître incessamment le programme de cette fête musicale.

Tournée Polin

La représentation est définitivement fixée au 13 février

Le programme, d'une étourdissante gaieté, est composé de trois pièces et d'un intermède de POLIN.

On commencera par : *Pierrot Financier*, un petit chef-d'œuvre littéraire du poète Hugues Delorme, dont l'action se passe en 1902.

2^e *La Barbe*, comédie désopilante avec décor nouveau.

POLIN y jouera le rôle d'Isidore Navet.

Puis l'intermède où nous l'applaudirons dans ses dernières créations. Et, pour terminer : *l'Ordonnance du Colo*, pièce militaire de Gardel Hervé, qui sera jouée par POLIN et toute sa troupe.

Les chromolithographies que l'on vient de poser sur nos murs font sensation. C'est un immense éclat de rire, et déjà nos concitoyens fredonnent les couplets de *Feu en Ville*. Nous leur conseillons, s'ils veulent rire et s'amuser, d'aller entendre les autres chansons qui sont le grand succès de la saison et qui font courir tout Paris à la Scala.

La location est ouverte.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 FÉVRIER 1903

Allegro Militaire, X.
Le Domino Noir (Ouverture), Aubert.
Toujours ou Jamais (Valse), Waldteufel.
Coppélia (Ballet), Delibes.
Marche Militaire N°1, Schubert.
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 10 février 1903

Naissances

Castex, Marie-Louise, rue Nationale, 15.
Bugès, Paule-Marie, rue Neuve des Badermes, 15.
Pouchet, Alfred-Louis Jules, rue Lastié, 29.

Publications de Mariages

Lafferrerie, Joseph, employé au Lycée de Cahors, et Marie-Jeanne-Monteil, s. p. Combedouzou, Joachim, propriétaire, et Vignals Anne servante.

Reste, Jean, garçon limonadier, et Galtié Marceline, lisseuse.

Décès

Barriétis, Jeanne-Marie, 2 mois, avenue de Toulouse, 22.

Lescale, Marianne, veuve Cambou, revenueuse, 62 ans, rue du Château du Roi, 24.

Soulié, Pierre-Aimé, négociant, 76 ans, rue Fénélon, 28.

Caviolle, Pierre-Charles-Emmanuel, médecin, 74 ans, rue du Lycée, 7.

Monfrin, Marie-Louise, s. p., 27 ans célibataire, rue du Lycée, 9.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Foire. — La foire de samedi, favorisée par un beau temps a été très importante. Le foirail était garni de toute espèce d'animaux : bœufs d'attelage, bêtes à laine, et petits cochons, tout se vendait à de bons prix.

Blé, 17 francs à 18 fr. 50 l'hectolitre, hausse.

Maïs, 11 et 12 francs l'hectolitre.

Avoine, 7 fr. 50 et 8 fr. id.

Truffe, 11 fr. et 12 fr. le kilo. La saison s'avance, la récolte n'a pas été aussi abondante qu'on l'espérait.

Volaille, 0 fr. 70 le demi-kilo.

Œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 7 février :

Victor A... 49 ans, de Gorses, poursuivi pour outrages par paroles à un magistrat de l'ordre administratif dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à quinze jours de prison. (Loi Bérenger.)

— Remy D... 28 ans de Bretenoux, 11 fr. d'amende pour tapage nocturne.

— A. M... et J. S... de Figeac, poursuivis pour soustraction frauduleuse de tabac en feuilles au préjudice de l'administration des contributions indirectes, sont condamnés chacun à un mois de prison. S... bénéficie de la loi Bérenger.

— Le tribunal confirme ensuite un mandat de dépôt contre le nommé Firmin E... 17 ans, garçon boucher, né à Rueyres, poursuivi pour vol.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — Notre foire du 4 février a été favorisée par un beau temps, aussi notre foirail était bien approvisionné.

Bœufs d'attelage, de 600 à 700 francs la paire ; brebis d'élevage, de 35 à 40 francs l'une.

Porcs gras, de 52 à 54 francs le quintal.

Porcelets, de 25 à 30 francs l'un.

Volaille, de 70 à 75 centimes le demi-kilo.

BULLETIN FINANCIER

La séance a été très mouvementée et bien que la clôture ne se soit pas faite aux plus bas cours nous avons cependant des moins values à constater sur la plupart des valeurs.

Le 3 0/0 finit à 100, 02 au lieu de 100, 07 après 99, 97 au plus bas.

Le Comptoir National d'Escompte est à 587 ; le Crédit Foncier à 741 ; le Crédit Lyonnais à 1118 et la Société Générale à 628.

Nos chemins n'ont pas sensiblement varié.

Le Suez clôture à 3810 francs.

La baisse des valeurs Ottomanes a défavorablement influencé la tenue des fonds étrangers. L'Extérieure reste à 89,80 ; l'Italien à 102, 70 ; le Portugais à 32, 35.

Le Serbe 4 0/0 cote 79, 65.

Le Turc D recule à 29, 92 au lieu de 30, 40 précédente clôture ; la Banque Ottomane reste à 601 fr. au lieu de 607.

Les demandes de conversion des bons du Trésor Roumain 5 0/0 en obligations de 500 fr. de la rente 5 0/0 amortissable sont reçues dès à présent et jusqu'au 17 février à la Banque de Paris, au Comptoir National d'Escompte et à la Société Générale à Paris et dans les agences départementales de ces établissements.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
8 Dim.	+ 8.5	+ 0.5	778	Beau
9 Lundi	+ 7.5	+ 1.5	781.5	Beau
10 Mardi	+ 9.5	+ 3	779	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

L'HONNEUR DU NOM

PAR

CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

IV

Des inconvénients que présente le séjour d'une ville habitée par des bourgeois désœuvrés

M. Barbier de Montbenoit, rejeton d'un ferruquier du moyen âge enrichi, affirmait que pour moins que cela ses ancêtres se coupaient la gorge dix fois, et le percepteur, suivant le cours de ses comparaisons cynégétiques, affirma que tous les ours n'étaient pas des quadrupèdes.

On requit l'avis du baron de Blanchelaine lequel répliqua :

— Ma foi ! messieurs, voilà un gentil garçon, et l'affront n'est pas pour lui !

Sur quoi la bande, dispersée, émue, dialoguant avec animation, leva le siège et déguerpit, abandonnant le baron qui rentra chez lui, nanti d'une bonne douzaine d'ennemis intimes.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

L'abbé d'Hauteluze, ayant fait quelques pas avec Monaton, qui souriait sous cape, lui dit soudain :

— Je suis enchanté de l'occasion qui s'est offerte à moi de faire connaissance avec vous, docteur.

— J'en suis très flatté moi-même, monsieur, et c'est un heureux dénouement à notre équipée ridicule.

— Ah ! Ah ! Je connais les coutumes des petites villes, et Saint-Pierre n'est pas la première où je réside : il faut beaucoup passer iaux désœuvrés, et j'avoue que je me suis un instant diverti à contempler ces messieurs, du haut du perron.

— Ce qui m'étonne, c'est que vous connaissez mon nom, dit le docteur.

— J'aurais été coupable de l'ignorer, répartit l'abbé avec courtoisie. N'ai-je pas lu avec un intérêt extrême les savants mémoires que vous avez présentés à l'Académie de Turin sur le système nerveux, sur la physiologie cérébrale, sur les rapports de l'éthnologie et de l'histoire sacrée ?

— Hé ! si vous m'avez lu, quelle estime pouvez-vous avoir d'un homme qui combat toutes les théories théologiques, monsieur l'abbé ?

Raymond d'Hauteluze, se tournant vers lui avec une paisible bienveillance, lui dit :

— Monsieur Monaton, je me souviens toujours de cet axiome : « Un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène ! » Vous êtes jeune, car nous sommes à peu près du même âge. Vous êtes déjà un sa-

vant et trop savant pour buter contre les découvertes inopinées qui vous ramèneront à Dieu.

Je ne suis nullement inquiet de vous : à un moment donné, vous serez le premier à substituer ce que vous appelez mes théories théologiques, à ce que je nommerai moi, avec plus de raison, vos théories scientifiques.

— C'est possible ! riposta Monaton sèchement.

— Veuillez me considérer comme un ami, reprit le jeune prêtre d'une voix caressante. Il y a fort longtemps que je vous connais, à votre insu. J'ai lu tout ce que vous aviez publié. J'ai parlé de vous beaucoup avec vos maîtres et vos amis, Baud, Pinel, Sonjeons. Et ne vous étonnez pas de ce que je vais vous dire : c'est votre présence à Saint-Pierre qui m'y a fait venir !

Le docteur fit un brusque haut-le-corps, et s'arrêta net.

— En vérité, dit-il avec une surprise naïve, je ne comprends pas...

— C'est fort simple. Ecoutez ! Mais, de grâce, que ce que je vais vous confier reste un secret entre vous et moi. Avez-vous froid, et voulez-vous entrer chez ma mère ?

— Non, répondit le docteur, promenez-vous sous ces arbres, le temps est beau, la matinée est fraîche et le mouvement donne à l'esprit plus de lucidité.

L'abbé appuya son bras sur celui de son compagnon et l'entraîna dans la grande avenue, loin du « signor » Fortunato, des paysan-

nes et du jardinier.

— Mon cher docteur, reprit-il au bout d'un instant, pardonnez moi de m'avoir pas reconnu encore les liens de parenté qui nous unissent. Vous le savez, nous sommes cousins. Mais des raisons que vous ne tarderez pas à pénétrer m'obligent à céder cette situation à la marquise d'Hauteluze.

— Je connais ces raisons, s'écria André Monaton avec émotion. Je m'y soumetts sans discuter, Monsieur.

L'abbé sourit encore et son visage fut illuminé par une expression sublime :

— *Vanitas vanitatum !* murmura-t-il. Mon cher docteur, vous ne vivez qu'avec vos livres... Quand vous aurez étudié l'existence d'aussi près que celui qui vous parle, et que les voiles qui vous dérobent la réalité des choses se seront déchirés sous vos yeux, vous n'y verrez que des apparences nécessaires. Je reviens à mon sujet : Ma mère a beaucoup souffert : les sources de la vie, en elle, sont profondément atteintes. Toute sa famille à péri pendant la Révolution... Son mari — feu mon père — est mort de mort violente, mystérieusement, et sans avoir découvert les auteurs de sa mort. Je sais, dit l'abbé en baissant la voix, et tandis que ses yeux se mouillaient de larmes, je sais que des pensées effroyables n'ont pas cessé d'assiéger ma mère... et c'est elle-même qui vous les révélera, quand il sera temps.

(A suivre)

MADEMOISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XI

Démarche imprudente

Grand Dieu ! pensa le comte, qu'elle sottise j'ai commise ! Il est sur qu'il est devenu amoureux d'elle. Est-ce que les mariages et les assassinats ne sont pas les passe-temps nationaux de cette île délicieuse ? Il est très vraisemblable qu'elle s'est éprise de lui... ce jeune sauvage a si bonne mine.

Il avait deviné juste. Pendant qu'il se livrait à ses réflexions, O'Donnell lui confiait le secret de son amour et de ses espérances.

— Je suis fou d'elle, disait-il ; je lui ai voué un véritable culte (il était très jeune et porté à l'hyperbole), je l'adore. Je suis très pauvre, je le sais, mais je suis jeune et le monde s'ouvre devant moi. J'attendrai, du reste, aussi

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

longtemps que vous le voudrez, milord ! Je gagnerai un nom, une fortune, un titre peut-être que je viendrai offrir à celle que j'aime. Un O'Donnell a déjà fait cela en Espagne ; qui m'empêcherait d'en faire autant ? Par la naissance, du moins, je suis l'égal de lady Cecil. Pour le moment, je ne demande qu'une seule chose : qu'il me soit permis... d'espérer, de courir le monde, d'en rapporter de la gloire que je déposerai aux pieds de lady Cecil. Je l'aime comme personne au monde ne pourra jamais l'aimer !

Il se tut brusquement, se détourna un peu et attendit la réponse du comte.

Le comte conserva sa gravité, ce qui prouvait infiniment en faveur de son éducation ; il n'éclata pas de rire au nez de ce jeune sauvage enthousiaste ; il ne lui dit rien de dur ni de désagréable et évita une scène.

— L'affection que vous avez conçue pour ma fille, lui répondit-il, lui fait beaucoup d'honneur, monsieur O'Donnell. Vous êtes certainement son égal et même son supérieur, pour ce qui est de la naissance ; quant au nom que vous voulez vous faire, à la fortune que vous avez le désir d'acquérir, je ne doute pas que vous n'y parveniez, avec le courage indomptable et la rare force de caractère que vous possédez, mais comment se fait-il que Cecil ne vous ait pas encore prévenu que sa main est déjà promise ?

— Promise ?... s'écria le jeune homme en pâlisant et auquel l'émotion ne permit pas d'en dire davantage.

— Certainement, depuis son enfance, sa

main est promise à un riche baronnet de Cornouailles, Sir Arthur Tregenna. Elle s'est engagée de sa propre volonté, à l'accepter pour époux, et, selon toute probabilité, le mariage aura lieu le jour où elle aura ses dix-huit ans. Vraiment, Altesse n'est pas excusable de ne pas vous avoir informé de cela ! Mais cela s'explique pourtant, elle est si jeune et vous êtes un homme d'honneur... je n'ai peut-être pas été juste à votre égard en m'imaginant que vous aviez pu lui déclarer directement votre amour.

— Non, répondit O'Donnell je ne le lui ai jamais avoué.

Il était pâle, si troublé, il avait un air tellement désespéré que le comte en fut impressionné.

Il redoutait une scène, et Dieu s'est s'il avait horreur des scènes ! En tout cas, O'Donnell lui assurait qu'il n'avait jamais rien dit à Cecil à cet égard : il avait voulu obtenir d'abord le consentement de son père.

Le comte lui prit la main, qu'il serra avec effusion.

— Mon ami, vous êtes un gentilhomme des pieds à la tête ! Je suis fier de vous ! Avez-vous... vous a-t-elle, veux-je dire, laissé comprendre que votre affection était partagée ? Oh ! ne rougissez pas... trop de modestie... ce n'est pas la chose la plus invraisemblable du monde. Croyez-vous que Cecil partage l'ardente passion que vous éprouvez pour elle ?

Le jeune O'Donnell lui répondit modestement qu'il ne pouvait pas l'affirmer, mais

qu'il l'espérait.

— Oh ! alors, vous pouvez l'affirmer ! ajouta le comte, et même l'affirmer très fort. C'est très bien, mon ami, vous méritez une récompense pour la manière délicate avec laquelle vous avez agi en cette circonstance, et vous l'obtiendrez. Cecil vous attendra, si elle le désire. Non ne me remerciez pas si vite, laissez-moi achever. Vous passerez la soirée ici, n'est-ce pas ! Hé bien ! puisque vous avez bien voulu être discret jusqu'ici, vous consentirez bien à l'être un peu plus longtemps. Ne lui dites donc pas un mot de tout ceci. Demain matin, je lui exposerai moi-même la chose, et, si elle préfère un Irlandais sans fortune au riche baronnet de Cornouailles, je ne chercherai pas à influencer ses résolutions. Je puis m'en rapporter absolument à vous, je le sais ; venez donc me revoir demain à la même heure... vous aurez une réponse.

Le comte ne voulut pas entendre les remerciements du brave jeune homme ; il le congédia avec bonté et se leva en lui disant d'un ton légèrement ironique :

— Vous me remercirez demain, si Altesse préfère l'amour dans une chaumière à trente mille livres de rentes... pas avant.

Une demi-heure après, le comte appelait Grégoire, qui lui servait à la fois de valet de chambre et d'intendant.

(A suivre).

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 6 février 1903, rendu sur les poursuites d'un créancier, le Tribunal a déclaré en état de faillite le sieur Félix HOLIÉ, marchand drapier, demeurant à Sérignac, ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera.

Ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt,

Nommé M. Jean Dulac, l'un de ses membres, juge commissaire et M. Bernard Ségué, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait :

Le Greffier,

A. POULVEREL.

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

SOYONS PRUDENTS. — On se croit très fort et souvent un rien vous renverse. On perd l'appétit et les forces et on traîne une existence languissante. La source des maladies est toujours dans l'impureté du sang. Si on avait soin, de toujours tenir le sang dans un état de pureté parfaite à l'aide de dépuratifs certains, on ne mourrait que de mort naturelle. La Tisane des Chartreux, composée avec les sucres de plantes des montagnes dauphinoises, est un dépuratif du sang incomparable. Elle prévient toutes les maladies et amène la guérison certaine et rapide des maladies chroniques qui sont toutes le résultat de l'impureté du sang et de l'irrégularité des fonctions.

La Tisane des Chartreux est en vente au prix de 4 francs.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU-

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1° DE PARIS à TOURS.

2° DE TOURS à NANTES.

3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.

4° D'ORLÉANS à LIMOGES.

5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

6° DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

DE TOURS à ANGOULÊME.

D'ANGOULÊME à BORDEAUX.

Premières

livraisons

d'une

collection

qui

sera

continué

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les dépla-

cements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1° — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2° — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Comberonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 98 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer, Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau

d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Bonlou-Pertus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloue (Prézacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Fraqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Bargès, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcarières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encansse, Gauthès), Saint-Girons (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflet (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveies).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Librairie Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris.

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution, publiée avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutaillis, Pfister, Reboullet, Sagnac, Vidal de la Blache.

L'Histoire de France, publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse à la librairie Hachette et Cie, continue à paraître très régulièrement par fascicules.

Vingt-huit fascicules sont en vente formant actuellement sept demi-volumes que l'on peut se procurer brochés. Le dernier qui vient de paraître est intitulé : Les guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François 1^{er} (1492-1547), par M. Henry Lemonnier, professeur à l'Université de Paris.

Ce volume comprend la première période du XVI^e siècle, celle où se préparent quelques-uns des grands faits par lesquels s'est réalisée la civilisation moderne : les guerres d'Italie qui mirent la France en contact avec le reste de l'Europe ; le gouvernement de François 1^{er}, qui compléta l'œuvre de centralisation et d'absolutisme commencée par les rois capétiens ; la Renaissance, qui changea la direction intellectuelle de notre pays ; la Réforme qui faillit en modifier les destinées religieuses et morales.

C'est le tableau de cette évolution, où se mêlent encore la France du passé et celle de l'avenir, que l'auteur a entrepris de tracer.

Les trois fascicules de l'Histoire de France, numérotés A, B, C, comprendront le Tableau de la Géographie de la France, par M. P. VIDAL DE LA BLACHE, professeur à l'Université de Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.